



# Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 21 février 2025

**Madame Karine KHALDOUN**  
**Commissaire enquêtrice**  
**Mairie**  
**40270 RENUNG**

**Transmission électronique :** [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr)

**Objet : Enquête publique unique préalable à la demande de permis de construire relative à un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de RENUNG et à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes d'AIRE-SUR-L'ADOUR.**

**Madame la Commissaire enquêtrice,**

Nous avons pris connaissance du dossier mis en ligne sur le site de la préfecture et voici les observations de la Fédération SEPANSO Landes.

## **1 – Justification du projet**

La présentation de l'étude d'impact expose que « *Le site du projet d'implantation du parc photovoltaïque au sol est localisé sur la commune de Renung, dans le département des Landes (40). Le projet se situe au niveau du lieu-dit « Cameloung », sur un ancien site d'extraction de sables et graviers. L'aire d'étude est composée d'un lac artificiel au nord et de berges récemment réaménagées en pente douce au sud. L'aire d'étude initiale a une surface de 24,2 ha environ. Après prise en compte des contraintes environnementales et techniques, le site clôturé a finalement une surface de 5,63 ha, implanté sur les parcelles cadastrales n°165, 166, 168, 169, 405, 406, 407, 408 de la section C. »*

Lorsque l'administration accorde une autorisation d'ouverture de carrière, l'arrêté prévoit comment le site sera géré lorsque celui-ci ne sera plus exploité. Sauf erreur de ma part, l'arrêté n'a pas prévu la création d'un parc photovoltaïque.

Il aurait fallu que le porteur du projet fasse expliquer au public comment sa démarche peut être acceptable réglementairement.

## **2 – Autre problème de forme :**

Le raccordement sur près de 10 kilomètres. « *Des câbles enterrés relieront les postes de transformation jusqu'au poste de livraison à l'entrée du site. Celui-ci sera raccordé au poste-source d'Aire-sur-l'Adour par le biais d'un réseau moyenne tension enterré sur environ 9,7 km suivant les voiries existantes. »*

La DREAL a dit, écrit et répété que le dossier devait comprendre outre l'étude d'impact du site lui-même, l'étude d'impact du tracé de raccordement.

La SEPANSO fait une nouvelle fois observer que l'étude d'impact doit comprendre également l'impact de la création d'une liaison électrique enterrée. Il y a le long des routes des espèces remarquables, dont certaines sont protégées, qui doivent être recensées, et faire l'objet le cas échéant d'une demande d'autorisation de destruction.

### 3 – Évolution du PLUi

*« Évolution du règlement : Une modification du règlement écrit du PLUi est proposée, consistant à créer un nouveau zonage « Ner », destiné aux installations de production d'énergie renouvelable. Dans ce zonage, les installations nécessaires à la production d'énergie solaire au sol sont autorisées à condition qu'elles présentent une intégration paysagère adaptée.*

*Compatibilité avec le PADD du PLUi : Le PADD du PLUi affiche comme objectif de « développer les énergies renouvelables en s'appuyant prioritairement sur les installations photovoltaïques mises en place sur les bâtiments ou sur les espaces ne portant pas atteinte au potentiel agronomique des terres ». Les terrains du lieu-dit « Cameloung » correspondent à une ancienne zone de carrière de sables et graviers. A ce titre, il n'y a pas de concurrence avec l'usage agricole. Le projet est donc compatible avec le PADD, aucune modification de ce dernier n'est requise. »*

La SEPANSO regrette qu'en procédant à ces affirmations, le public ne dispose d'aucune démonstration. Nous renvoyons à l'observation 1 : que prévoyait l'arrêté à la fin de l'exploitation de la carrière ? Ne s'agissait-il pas d'une prairie de fauche puisqu'on en zone inondable ?

S'agissant d'une artificialisation d'un milieu naturel, le porteur du projet ne se devait-il pas de proposer des mesures compensatoires ?

### 4 – Climat

Logiquement une demande de création de parc photovoltaïque s'accompagne d'un bilan carbone. Pourquoi ne se trouvait-il pas dans le dossier d'origine ?

Nous avons découvert en échangeant avec le responsable d'un site pour lequel la SEPANSO avait émis un avis favorable (site anthropisé) que parfois la production électrique n'est pas achetée parce que la France se trouve en surconsommation. Nous avons vainement cherché à obtenir des informations sur ce genre de situation. Manifestement ce sujet doit être un sujet qui contrarie les énergéticiens puisque cette situation n'est pas mentionnée dans le dossier soumis à enquête publique ! Nous voyons se multiplier les projets et nous aimerions savoir si tous sont vraiment de « l'intérêt général ».

### 5 – Biodiversité

Nous sommes très étonnés par l'absence d'identification d'insectes protégés. La présence nombreuse de diverses espèces de chiroptères montre bien la richesse faunistique du secteur. Nous avons rappelé lors d'autres enquêtes que l'installation de panneau photovoltaïque en zone humide est problématique.

Calendrier des visites au cours de quatre saisons ?

Comme la plupart des surfaces réfléchissantes sombres, artificielles ou naturelles, telles que la surface des plans d'eau, les panneaux photovoltaïques ont la faculté de renvoyer une lumière polarisée.

Or plus de 300 espèces d'insectes utilisent la lumière polarisée pour repérer les lacs et les rivières. Ceci pourrait donc avoir un effet fâcheux sur la reproduction de certains insectes qui affectionnent les zones humides ou les plans d'eau voire s'y reproduisent. Cela peut contribuer à augmenter le nombre des attaques de prédateurs et/ou à faire chuter la reproduction des insectes aquatiques.

Une étude révélée par la Commission Européenne montre que ces surfaces de panneaux solaires polarisent la lumière encore davantage que la surface de l'eau et sont très attractifs pour certains insectes tels que les Éphéméroptères, les Trichoptères, les Diptères Dolichopodidés et Tabanidés qui ont tendance à s'y précipiter.

Toutefois, les cellules solaires encadrées de blanc ou les panneaux quadrillés par des rubans blancs réfléchissent plus faiblement la lumière et sont moins susceptibles d'attirer les insectes. Par exemple : on observe 6,9 fois plus d'atterrissages d'Ephémères sur des panneaux noirs que s'ils sont bordés de blanc, on totalise 16,7 fois plus de d'Éphémères, 26,5 fois plus de Trichoptères et 10,3 fois plus de Dolichopodidés capturés par une surface non quadrillée que par une surface quadrillée. Mais un tel cloisonnement des panneaux va nécessairement diminuer leur capacité à produire de l'électricité.

Bien que cette étude, qui aurait besoin d'être complétée, ne permette pas de connaître l'importance de l'impact des panneaux solaires sur la reproduction ou les prédatons, il y a lieu d'être très inquiet pour la biodiversité dans la mesure où les installations de panneaux photovoltaïques se multiplient.

**Source:** Horváth, G., Blahó, M., Egri, A. *et al.* (2010) Reducing the Maladaptive Attractiveness of Solar Panels to Polarotactic Insects. *Conservation Biology*. 24(6):1644-1653. Article « Science for Environment Policy » (3 février 2011)

Ces inquiétudes ont conduit d'autres chercheurs à voir comment réduire l'impact :

Les panneaux solaires sont la source d'énergie durable qui se développe le plus rapidement, mais sont également des sources de pollution lumineuse polarisée qui peuvent induire les insectes aquatiques en erreur en pensant qu'ils représentent des plans d'eau naturels. Les insectes aquatiques sont généralement attirés par les masses d'eau naturelles pour pondre leurs œufs sur des panneaux solaires où ils ne parviennent pas à éclore, un phénomène appelé un piège évolutif. Des travaux antérieurs démontrent que l'ajout d'un maillage blanc non polarisant avec une largeur de ligne de 2 à 20 mm aux panneaux solaires peut effectivement «déformer» ce type de piège évolutif, le rendant moins attrayant pour trois familles d'insectes aquatiques. Cependant, l'ampleur géographique et taxonomique de l'efficacité peut être limitée, et le coût économique associé à la réduction de la surface solaire noire des panneaux solaires n'a pas encore été quantifié. Nous avons conçu une expérience de terrain pour tester si la largeur ou la densité des lignes est plus importante pour réduire l'attraction inadaptée des insectes aquatiques aux panneaux solaires simulés, et élargi la largeur géographique et taxonomique des tests de cette approche pour désarmer les pièges évolutifs. Nous avons constaté que la largeur de la ligne pouvait être manipulée pour réduire fortement l'attrait par tous les taxons. La largeur de la ligne effective était comprise entre 1 et 5 mm, ce qui indique que les pièges de l'évolution induits par les panneaux solaires peuvent être désarmés avec une réduction plus modeste de la surface d'activité solaire que ce n'était supposé. L'interruption de l'attraction par l'ajout de motifs de surface non polarisants semble être un aspect fondamental de l'interprétation des insectes aquatiques des signaux lumineux polarisés environnementales qui peuvent être utilisés pour dissimuler les pièges de l'évolution. – Source : Journal of insect conservation - [Théodore V. Noir](#) et [Bruce A. Robertson](#) [https://link.springer.com/article/10.1007/s10841-019-00191-5#auth-Theodore\\_V\\_-Black-Aff1](https://link.springer.com/article/10.1007/s10841-019-00191-5#auth-Theodore_V_-Black-Aff1)

Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas d'information suffisamment précises sur les caractéristiques des panneaux.

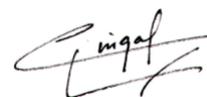
## 5 – Nettoyage des panneaux

Le pétitionnaire pense que les eaux météoriques assureront le nettoyage des panneaux. J'ai des panneaux et j'affirme qu'il faut les nettoyer au moins une fois, parfois deux comme en 2024.

Nous avons lu que certains panneaux sont susceptibles de relarguer des Pfas (per-and polyfluoroalkyl substances). Est-ce que les responsables du projet pourraient être interrogés à ce sujet

**Conclusion : Le dossier ne permet pas de confirmer que ce projet présente un intérêt général. Par contre il confirme que ce projet perturbera une zone naturelle habituellement calme. Il semble donc contestable.**

Sentiments distingués.



Georges CINGAL, Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53

[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>